



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation **Projet de règlement 672-1** **Dérogations mineures : modifications apportées par le projet de loi 67**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. C-19.1, art. 126)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 juin 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 672-1 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures numéro 672 afin de tenir compte des modifications apportées par le projet de loi n° 67

Ce projet de règlement a notamment pour effet de permettre des dérogations mineures dans des lieux où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières, sauf si de telles dérogations ont pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) dûment modifiée par la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (projet de loi 67).

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le **5 juillet 2022 à 17 h** dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot au 110, boulevard Perrot.

Au cours de l'assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer **exclusivement** à ce sujet.

Le projet de règlement numéro 672-1 n'est pas un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 16 juin 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière